

F.C.R.C. SARL

France Commissariats Révision Consultant
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

AGENCE D'URBANISME DU TERRITOIRE DE BELFORT

Siège social : 10 rue Aristide Briand -
90000 BELFORT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

**AGENCE D'URBANISME
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Association

Siège social : **10 rue Aristide Briand
90000 BELFORT**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de subventionnement

- ◆ Partenaires administrateurs concernés : ETAT, Communauté de l'agglomération Belfortaine, Conseil Général du Territoire de Belfort, Ville de Belfort, Syndicat Mixte SCOT, Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort, Conseil Régional de Franche Comté et Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine.

Nature et objet : Conventions de subventionnement dans le cadre du programme partenarial de travail 2013.

Montants comptabilisés en produits :

ETAT	91.500 €
Communauté de l'agglomération Belfortaine	220.000 €
Conseil Général du Territoire de Belfort	46.299,42 € (dont 16.299,42€ correspondant à la quote part de frais liée au déménagement de l'agence imputable sur l'exercice 2013)
Ville de Belfort	263.000 € (dont 8.000€ de subvention complémentaire)
Syndicat Mixte SCOT :	71.000 €
Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort	40.000 €
Conseil Régional de Franche Comté	40.000 €
Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine	2.500 €

Fait à Belfort, le 11 février 2014

Pour la SARL FCRC
Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes

Association Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31 décembre 2013